



MONTDIDIER

La Vandoise de Montdidier

Place du Général de Gaulle - Hôtel de Ville - 80500 MONTDIDIER

Tél. : 06-31-04-32-71 (tel:06-31-04-32-71) - Email : lavandoise.montdavroye@gmail.com (mailto:lavandoise.montdavroye@gmail.com)

Fiche AAPPMA



L'ensemble des parcours n'est pas réciprocaire.

Parcours

Linéaire rivière 1ère catégorie : 3.5 kms

- Les 3 Doms

Linéaire rivière 2ème catégorie : 600 m

- L'Avre

Etangs : 4 hectares

- Blancs Murets; Montdidier

- Aulnais Gambart, Davenescourt

Davenescourt est passé en Carpodrome uniquement à la canne au coup . toute pêche au moulinet interdite

la bourriche est dorénavant interdite, hameçon sans ardillon et remise à l'eau obligatoire des prises

- Primocoop 2, Roye

- Primocoop 3, Roye, **la bourriche est dorénavant interdite.**

Le N°3 est rouvert à la pêche en batterie de journée seulement deux cannes par pêcheur, et dans la zone délimitée.
Tapis de réception obligatoire.

Membres du bureau

Président

BRUXELLES Philippe

Vice-Président

TOURBIER Stéphane

Trésorier

ESCRIBANO Jacques

Secrétaire

DUPUIS Brian

Types de pêche pratiqués

- Pêche aux blancs
- Pêche aux carnassiers
- Pêche à la carpe de jour
- Pêche aux salmonidés

Services

- Ponton personne mobilité réduite
- Aire de pique-nique

Présentation

L'association "La Vandoise de Montdidier" compte 3 étangs de pêche à Roye, 1 à Montdidier et 1 à Davenescourt.

Elle dispose également de droits de pêche sur la rivière de première catégorie les 3 doms et sur la rivière de deuxième catégorie l'Avre.

Des règlements et des options sont appliqués sur certains parcours, merci de vous rapprocher de l'AAPPMA.

Tarifs

Cartes	Carte Interfédérale	Carte Majeure	Carte Mineure	Carte Femme	Carte -12ans	Carte Journalière	Carte Hebdomadaire
Tarifs *	-	91.30€	30.20€	42.00€	8.00€	15.50€	36.50€

OPTIONS

* Permet de pêcher sur les parcours de l'association de pêche (hors parcours et plans d'eau spécifiques nécessitant l'achat d'option supplémentaire).

Dépositaires

Armurerie -La maison des loisirs - Mr Damien Duberseuil - 25, Albert 1er - 80500 Montdidier - 0322780474

Capon Loisirs - Mr Capon - 1, Colonel Sorlin - 80700 Roye - 03-22-87-27-27

Réglement

Dans le carpodrome "Primocoop n°3", la bourriche est dorénavant interdite.

Remise à l'eau des tanches, carassins et carpes de plus de 30 cm.

L'amorçage en bateau est interdit, y compris bateau radiocommandé.

L'amorçage massif déconseillé.

Circulation et stationnement autour des étangs interdit à tous véhicules à moteur sauf pour les personnes à mobilités réduites.

Il faut utiliser les voies de circulations et de stationnements mis à disposition.

La baignade dans les étangs est interdite.

Tenir les chiens en laisse.

Les 3 Doms

La pêche à la cuillère est interdite les jours de lâcher de truites.



MONTDIDIER

La Vandoise de Montdidier

Place du Général de Gaulle - Hôtel de Ville - 80500 MONTDIDIER

Tél. : 06-31-04-32-71 (tel:06-31-04-32-71) - Email : lavandoise.montdavroye@gmail.com (mailto:lavandoise.montdavroye@gmail.com)

Fiche Parcours

Blancs Murets



Ce parcours n'est pas réciprocaire.

Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

Surface : 1.52 Ha

Type(s) de pêche :

Pêche à la carpe de jour

Services :

Aire de pique-nique



- Berge gauche
- Berge droite
- Berge gauche et berge droite
- Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Pêche à 4 cannes maximum dont 2 au brochet (eschées aux vifs) dans une limite de trois mètres et ne dépassant pas le milieu de l'étang.

Le pêcheur qui quitte momentanément sa place doit **retirer ses cannes de l'eau.**

Pêche au coup (canne, anglaise, quiver, ...)

Bourriche anglaise obligatoire car elle n'abime pas le poisson.

Tapis de réception obligatoire.

Mise au piquet ou en sac de conservation interdit. L'amorçage en bateau est interdit, y compris bateau radiocommandé.

L'amorçage massif déconseillé.

Taille minimale de capture : Brochet ->60cm, 3 prises par jour et par pêcheur.

Remise à l'eau des tanches, carassins et carpes de plus de 30 cm, car ils ne peuvent être transportés vivants.

Circulation et stationnement autour des étangs interdit à tous véhicules à moteur sauf pour les personnes à mobilités réduites.

Il faut utiliser les voies de circulations et de stationnements mis à disposition.

La baignade dans les étangs est interdite.

Tenir les chiens en laisse.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

• **Poissons présents :**

Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre

• **Techniques de pêche :**

Pêche à la carpe de jour , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au mort manie , Pêche au vif , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers , Pêche en batterie